

Page : 1/7

Date d'impression : 11/15/2018
Révision: 02/01/2017

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

· Nom du produit

ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

· Autres moyens d'identification (Code du produit): 1145

· Usage recommandé: Nettoyant assainissant pour surfaces dures

· Restrictions d'utilisation:

Toutes autres utilisations que celles décrites sur l'étiquette et la fiche technique du produit.

· Manufacturier:

Avmor Ltée

950, Michelin

Laval, QC, H7L 5C1

Canada

1-800-387-8074

www.avmor.com

· Numéro d'appel d'urgence: CANUTEC 1-613-996-6666

2 • Identification des dangers

· Classification du produit non dilué:

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Éléments d'étiquetage:

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence:

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 1)

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INCENDIE: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4):**



Santé = 2

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

· **Autres dangers non-classifiés:** Non connu

· **Notes:** La définition des abréviations est donnée à la section 16.

· **Classification du produit dilué:** N/A

3 • Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Solution aqueuse composée des substances suivantes:

· **Composants:**

67-63-0 2-propanol

50-100% *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

4 • Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Après inhalation:**

Occasionne rarement des inconforts; donner de l'air frais et consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau ou prendre une douche pour un temps minimale de 15 min. Consulter un médecin si des rougeurs persistent.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 • Mesures à prendre en cas d'incendie

· **Agents extincteurs appropriés:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Dangers spécifiques du produit:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 2)

· **Equipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers:**

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

· **Autres indications:** Voir la section 9 pour les caractéristiques d'inflammabilité de ce produit.

6 • Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter le/les équipement(s) de sécurité recommandé(s). Eloigner les personnes non protégées.

Pas nécessaire.

Ventilez la zone de fuite ou de déversement. Supprimer toute source d'inflammation potentielle. Le personnel de nettoyage doit porter des vêtements de protection et un équipement de protection respiratoire étanche aux vapeurs organiques.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure (bran de scie)).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 • Manutention et stockage

· **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:** Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:**

Tenir les emballages d'origine hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 • Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-63-0 2-propanol

EL (Canada)	Valeur momentanée: 400 ppm Valeur à long terme: 200 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 400 ppm Valeur à long terme: 200 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 3)

· Contrôles de l'exposition:

· Produit non dilué:

· Equipement de protection individuel:



Équipement de protection respiratoire (Si applicable, voir la section protection respiratoire pour plus d'informations)



Gants de protection (Voir Protection des Mains)



Lunettes de protection (Voir Protection des Yeux)

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Si la pièce est bien ventilée, les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

· Protection des mains:

Gants de protection

Vérifier le bon état des gants de protection avant chaque usage.

· Protection des yeux:

Les lunettes de sécurité sont suggérées lors de l'usage intensif de ce produit et dans un environnement institutionnel
Wear splash-proof chemical goggles in an industrial environment.

· Protection du corps:

Vêtements de protection. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. (recommandé)

9 • Propriétés physiques et chimiques

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Genre alcool
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Valeur du pH:	7,5 - 8,5

· Valeur de pH dilué

Point de fusion/congélation: Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: N/D

Température et domaine de ramollissement: N/D

Point d'éclair N/D

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 4)

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	N/D
· Température de décomposition:	Non déterminée
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	N/D
Supérieure:	N/D
· Pression de vapeur:	N/D
· Densité relative:	0,880 - 0,890
· Densité de vapeur:	<1 (vapeur d'eau)
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec: l'eau:	Entièrement miscible
· Constante du coefficient de partage (n-octanol/eau, log Kow):	Non déterminée
· Teneur en solvants: Contenu en COV:	N/D

10 • Stabilité et réactivité

- Réactivité: Non-déterminée.
- Stabilité chimique: Le produit est stable.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses:
 - Risque d'incendie.
 - Réactions aux acides.
- Conditions à éviter: Éviter le gel et les conditions de chaleur extrêmes
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux:
 - Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 - En cas de décomposition: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et des traces de composés halogénés volatiles.

11 • Données toxicologiques

- Renseignements sur les voies d'exposition probables Contacts cutané et oculaire
- Valeurs numériques de toxicité aiguë:

· Composants Type Valeur Espèce
ATE (Acute Toxicity Estimates)
Inhalatoire LC50 (4 h) 51,7 mg/L (Rat)
67-63-0 2-propanol
Oral LD50 5045 mg/kg (Rat)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 5)

Dermique	LD50	12800 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	30 mg/L (Rat)

- **Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**
- **Si sur la peau:** Peut causer une irritation à la suite d'un contact prolongé avec la peau.
- **Si dans les yeux:** Effet d'irritation.
- **Ingestion:**
Peut causer des irritations des voies gastrointestinales, de la nausée, des vomissements et des maux de têtes.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:**
Un contact prolongé ou fréquent avec ce produit peut causer de l'eczéma et de l'inflammation de la peau en résultat à un effet dégraissant.

- **Catégories Cancérogènes:**

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)		
67-63-0	2-propanol	3
64-17-5	Ethanol	1
NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)		
Aucun des composants n'est compris.		

12 • Données écologiques

- **Mobilité dans le sol:** Non déterminée
- **Écotoxicité:** Aucune information pertinente n'est disponible.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 • Données sur l'élimination

- **Recommandation des méthodes de traitement des déchets:**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec les sols, les drains et les égouts.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Éliminer conformément à tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Contactez votre agence de l'environnement local, provinciale ou fédérale pour les normes spécifiques.

- **Recommandation pour emballages non nettoyés:**

Ne pas réutiliser les contenants vides.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

- **Produit de nettoyage recommandé:**

Eau

Se reporter à la Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE et Section 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

pour obtenir des informations sur la manipulation et la protection des employés

14 • Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**

UN1219

- **DOT, IMDG, IATA**

- **Désignation officielle de transport de l'ONU**

ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

- **DOT+TMD**

ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

- **IMDG, IATA**

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 6)

· Classe(s) de danger pour le transport

· DOT+TMD	3 Liquides inflammables.
· Class	3
· Label	
· IMDG, IATA	3 Liquides inflammables.
· Class	
· Groupe d'emballage	II
· DOT, IMDG, IATA	Non
· Polluant Marin:	
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable. Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	883
· No EMS:	F-E,S-D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1219 ISOPROPANOL, 3, II

15 • Informations sur la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

· Liste canadienne des substances

· Liste intérieure des substances (LSI) du Canada

Tous les composants sont compris.

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

67-63-0 | 2-propanol

· Informations de danger relatives aux produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

16 • Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d'utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédéraux, provinciales et locaux.

· Service établissant la FDS:

Préparé par:

Département des affaires réglementaires

· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 11/15/2018 / 5